

moins une fois la semaine, quand même on ne se sentirait coupable d'aucun péché mortel ; communier, à moins que le bref d'indulgence ne l'exige pas, et prier pour la paix et la concorde entre les princes chrétiens, pour l'extirpation des hérésies et pour l'exaltation de l'Eglise Catholique. On dit ordinairement pour remplir ces intentions du souverain pontife, cinq *Pater* et cinq *Ave*. Ces prières doivent se dire dans une Eglise publique, ou dans le lieu marqué spécialement pour l'indulgence, entre le lever et le coucher du Soleil du jour marqué pour gagner l'indulgence. On peut chaque jour gagner plusieurs indulgences partielles, mais on ne peut gagner qu'une indulgence plénière dans le même jour. S'il se rencontre plusieurs indulgences plénières le même jour, on peut en gagner une pour soi et appliquer les autres aux âmes du Purgatoire, si la concession porte qu'elles sont applicables aux âmes du Purgatoire.

15.—Toutes les personnes, qui, à la fin d'une retraite d'au moins de trois jours, s'étant confessées avec douleur, et ayant communié, prieront Dieu pour la propagation de la foi, &c. gagneront une indulgence plénière.

F I N.